

LE

Messenger de la foi

ET DES BONNES ŒUVRES.

PARAISANT CHAQUE SEMAINE

SOUS LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH.

AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR. DE MONTRÉAL.



MONTRÉAL.

EUS. SENÉCAL IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 10 RUE ST. VINCENT.

1875

**Mandement de Mgr. l'Evêque de Montréal, publiant
l'Encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX,
concernant le Jubilé de 1875.**

Ignace Bourget, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique,
Ev. de Montréal, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses
et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en
Notre Seigneur.*

(Suite.)

3° Ceux qui sont hors de Rome devront visiter la Cathédrale ou l'église principale et trois autres églises de la même ville ou du même lieu, situées dans ses faubourgs, désignées par les Ordinaires des lieux ou leurs Vicaires ou autres d'après leur ordre, après que les Lettres Encycliques seront parvenues à leur connaissance. En vertu de cette faculté, Nous désignons pour Eglises de stations, dans les paroisses de Notre-Dame, de St. Joseph et de Ste. Anne, la Cathédrale, et les églises de Notre-Dame, de St. Joseph et de Ste. Anne; dans les paroisses de St. Jacques et de St. Patrice, la Cathédrale et les églises de St. Jacques, de St. Patrice et du Gesù; dans les paroisses de Notre-Dame de Grâce et de St. Henri, la Cathédrale et les églises de Notre-Dame de Grâce, de St. Henri et de St. Paul, dans la paroisse du St. Enfant Jésus, au Coteau St. Louis, la Cathédrale et les églises du St. Enfant Jésus, de St. Jean-Baptiste et de l'Hôtel-Dieu; dans la paroisse de Ste. Brigide, la Cathédrale et les églises de Ste. Brigide, de St. Pierre et de la Providence; dans les paroisses de la Nativité d'Hochelaga et de St. Vincent, la Cathédrale et les églises de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, à Hochelaga, de St. Vincent et de Notre-Dame de Bonsecours.

4° Il faudra pareillement visiter dévotement les dites églises une fois par jour, pendant quinze jours continus ou interrompus, comme il a été dit ci-dessus, et y prier

pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous ceux qui vivent dans l'erreur, pour la paix et l'union de tout le peuple chrétien, selon les intentions de N. S. P. le Pape.

5° Dans les paroisses où il n'y a qu'une seule église, les fidèles la visiteront quatre fois par jour, sortant de l'église après chaque visite, pour marquer la distinction des visites entre elles, récitant, à chaque visite, cinq *Pater* et cinq *Ave*, aux intentions du Souverain Pontife, et cela pendant quinze jours continus ou interrompus, comme il est dit plus haut.

Le nombre de ces Visites pourra être diminué, si on les fait processionnellement; car le Saint Père ayant déclaré que les Ordinaires des lieux peuvent accorder aux Paroisses le même privilège que l'Encyclique les autorise à accorder aux Chapitres, Congrégations, etc., qui font la visite des Eglises processionnellement, je règle, en conséquence, par la Présente, que les Paroisses qui feront processionnellement ces visites, jouiront du privilège qui est accordé par le Mandement du Jubilé aux Chapitres, Congrégations, etc., (voir l'article 12 du dispositif, page .)

6° Ceux qui s'acquitteront dévotement des œuvres susdites, pendant le cours de la dite année 1875, gagneront une fois la très-pleine indulgence de l'année jubilaire, avec la rémission et le pardon de tous leurs péchés, laquelle indulgence pourra être appliquée par manière de suffrage aux âmes qui auront quitté ce monde dans la charité et l'union avec Dieu.

7° Les navigateurs et voyageurs pourront gagner la même indulgence, aussitôt qu'ils seront parvenus à leurs domiciles ou autres lieux de station fixe, en faisant les susdites œuvres et en visitant autant de fois la cathédrale ou Eglise-Majeure ou Paroissiale du lieu de leur domicile ou station, comme il a été dit.

8° Les Religieuses cloitrées ou non cloitrées, leurs élèves, les femmes infirmes, les orphelins et autres per-

sonnes du sexe vivant dans le cloître ou dans d'autres maisons religieuses, hospices et communautés, visiteront, quatre fois par jour pendant quinze jours la chapelle ou Oratoire du Monastère ou du Couvent et y prieront chaque fois à l'intention du Souverain Pontife, en disant au moins cinq Pater et Ave, à l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, pour demander que l'*impiété*, le *Césarisme*, le *Rationalisme*, l'*indifférentisme* et le *Libéralisme*, qui sont les cinq grandes plaies qui affligent le monde, soient guéries par le précieux sang de Jésus-Christ.

9° Les malades ou infirmes, ecclésiastique ou laïques, hommes ou femmes, retenus à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital-Général, sous les soins des Religieuses ou Sœurs de charité, visiteront aussi quinze fois l'Eglise ou la Chapelle de l'établissement et y prieront à l'intention du Saint Père, comme il a été dit dans le nombre précédent. Les Chapelains ou Confesseurs pourront dispenser de cette visite ceux et celles qui seraient incapables de la faire, en leur enjoignant d'unir leurs prières, tout en gardant le lit, à celles qui se font par les autres infirmes.

10° Quant aux prisonniers et prisonnières, à qui, s'il est possible, on fera donner quelques jours de retraite, ils gagneront l'indulgence du Jubilé, en entendant la messe qui se dira dans l'Oratoire de la prison ou de la Maison de Réforme, chacun des jours de la retraite, et y priant à l'intention du Souverain Pontife, comme il a été dit plus haut.

11° Quant aux enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion, ils pourront gagner l'indulgence du Jubilé, en se confessant, après y avoir été préparés par de bonnes instructions qui puissent les disposer à recevoir avec fruit l'absolution sacramentelle, pourvu qu'ils fassent les autres œuvres prescrites, à moins qu'ils n'en soient jugés incapables et dispensés par leurs confesseurs respectifs, pourvu qu'ils assistent au moins à une messe, pendant laquelle on leur suggérera les petits actes à faire pour la communion spirituelle, et les cinq Pater et Ave à dire, pour prier à l'intention de N. S. P. le Pape.

12° Les visites qui se feront processionnellement aux Eglises de Stations par les Chapitres, Congrégations tant séculières que régulières, Confréries, Associations, Universités, Colléges, sont réduites, par le présent Mandement, à trois seulement. Nous ne pouvons qu'encourager ces sortes de processions, d'abord parcequ'elles sont de nature à donner plus de solennité au Jubilé, et ensuite parcequ'elles pourront suppléer, du moins en partie, à celles qui ne peuvent se faire à Rome, à cause de la désolation qui y règne nécessairement dans ces temps mauvais.

13° Les religieuses et leurs novices pourront se confesser, à l'effet du Jubilé, à tout confesseur approuvé par l'Evêque actuel du lieu pour entendre les confessions des religieuses.

14° Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, tant laïques qu'ecclesiastiques séculiers et chacun d'eux, et les réguliers de tout ordre, congrégation et institut qui demande même à être spécialement mentionné, peuvent aussi, au même effet du Jubilé, se confesser à tout prêtre tant séculier que régulier d'un ordre différent et institut quelconque, approuvé pareillement, pour entendre les confessions des personnes séculières, par les Ordinaires actuels dans les villes, diocèses et territoires desquels de telles confessions doivent être faites.

(A continuer.)

Le Révérend Messire Barbarin, Prêtre, S. S.

Ce digne et vertueux prêtre dont nous pleurons la perte récente, était doué des plus précieuses qualités de l'esprit et du cœur.

QUALITÉS DE L'ESPRIT. — Artiste consommé, il a mérité, comme Musicien, les suffrages unanimes des connaisseurs de la France, du Canada et des Etats-Unis. Littérateur éminent, il connaissait à fond les chefs-d'œuvres classiques des trois langues Grecque, Latine et Française. Virgile paraît avoir été son auteur de prédilection. Il le savait presque tout entier par cœur; il le déclamaît avec

enthousiasme et en révélait les beautés avec un rare talent. La littérature étrangère ne lui était point inconnue. Il connaissait les meilleurs ouvrages écrits en *Italien*, en *Anglais* et en *Espagnol* ; il les appréciait en homme de goût et les jugeait avec une sévère impartialité. Ajoutons-nous qu'il ajoutait que la littérature *Sacrée* eut toujours la plus large part dans ses études. Les livres historiques de la Bible, les Prophètes, l'Évangile de St. Jean, et les Epîtres de St. Paul faisaient ses délices. Après ces sources divines, les Œuvres de Ste. Thérèse, le Traité des Saints Ordres de M. Olier, les élévations sur les Mystères et les Sermons Dogmatiques de Bossuet, les études philosophiques de M. Nicolas, étaient ses auteurs favoris. Esprit supérieur, intelligence d'élite, il étudiait, de préférence, les ouvrages où la sûreté de la Doctrine et l'élévation des pensées s'unissent à la richesse de l'expression.

QUALITÉS DU CŒUR.— Sa bonté, sa modestie, son empressement à rendre service, ont été si généralement reconnus et si universellement loués, qu'il serait superflu d'en parler ici. Né au sein de l'opulence, issu d'une des plus nobles et illustres familles de la Provence, le Rév. Messire Barbarin ne se faisait remarquer que par une plus grande réserve, la plus aimable simplicité. Les habits les plus communs, les mets les moins recherchés étaient le plus de son goût. Vous auriez vainement cherché dans son air ou ses manières ce ton de supériorité qui aurait pu déceler sa naissance et sa brillante éducation. A le voir agir, à l'entendre parler, il était facile de juger qu'il n'avait qu'un seul désir, une seule prétention, celle de s'oublier, de s'effacer pour faire paraître les autres. Sa charité pour les pauvres était sans bornes. Non content de leur distribuer, chaque année, le revenu de son Patrimoine qui était très considérable, il allait jusqu'à *emprunter* et à se dépouiller de ses propres vêtements pour en revêtir les plus nécessiteux. Lorsque sa bourse était épuisée, il n'hésitait pas à se faire *Quêteur* pour ses bons amis les pauvres. Ni la longueur et l'incommodité des chemins, ni l'intempérie des saisons, ni les rebuts, auxquels il était souvent exposé, n'étaient capables de

ralentir son zèle. Lorsqu'il avait recueilli une ample provision de *civres* et de *vêtements*, on le voyait revenir, radieux, avec son *précieux fardeau* et le distribuer aux familles indigentes avec un épanouissement de joie dont il est impossible de se faire une idée. Aussi, les pieux fidèles de la paroisse Saint Joseph, témoins journaliers de son héroïque dévouement pour les pauvres, l'avaient-ils décoré d'un nom qui, à lui seul, vaut un panégyrique, ils l'avaient nommé : *Le Vincent de Paul du Quartier*.

Un service solennel a été célébré, le Mercredi, 7 du présent mois, à Notre-Dame, pour le repos de l'âme du vénéré défunt.

Le Révérend M. Bayle, Supérieur du Séminaire, a officié, assisté du Rév. M. Lenoir, Ch. P. S. S., remplissant les fonctions de Diacre, et du Rév. M. Lévesque, P. S. S., celles de Sous-Diacre.

Le chant a été exécuté par MM. les Elèves du Collège de Montréal et le chœur puissant de la Paroisse que le Rév. M. Barbarin a dirigé, pendant plusieurs années, avec un zèle infatigable et un éclatant succès.

Soixante-dix Prêtres, environ, remplissaient les stalles du chœur. Parmi cette vénérable et imposante assemblée nous avons remarqué M. le Grand-Vicaire du Diocèse et deux MM. Chanoines de l'Évêché; Mgr. Vinet; le Rév. M. Ardaine, Visiteur de la Compagnie de St. Sulpice; le Rév. M. Rousselot, Curé de Notre-Dame, et plusieurs autres Curés et Vicaires de la ville et de la banlieue; les RR. PP. Jésuites; les RR. PP. Oblats; le Rév. M. Colin, Directeur du Grand Séminaire; le Rév. M. Delavigne, Directeur du Collège de Montréal, assisté de tous les Professeurs de l'établissement; MM. de Saint-Sulpice de la Communauté et des Résidences.

Un autre service solennel a été célébré, à la même fin, le Jeudi, 8 du présent mois, dans l'église paroissiale de Saint Joseph.

Le Rév. M. Picard a officié, assisté du Rév. M. Tranchemontagne, remplissant les fonctions de Diacre et du Rév. M. Archambault, celles de Sous-Diacre.

Le chant a été exécuté par les Elèves des Rév. Frères des Ecoles Chrétiennes que le regretté défunt a dirigés pendant plusieurs années.

Nous avons remarqué au chœur les Rév. MM. Talet et Levesque P. S. S.

Dans la nef, les Rév. Frères de la Communauté de Saint Joseph; les Révde. Sœurs Grises; les Révde Sœurs de la Congrégation et leurs élèves, et une foule de fidèles qui témoignaient, par leur attitude, de leurs regrets et de leurs sympathies pour un Pasteur qui avait été entièrement dévoué à leurs intérêts spirituels.

Les Rév. Frères des Ecoles Chrétiennes ont fait célébrer aussi, le même jour, un service pour le repos de l'âme de leur vénéré confesseur.

Le Rév. M. Pegourd, confesseur ordinaire de la maison, a officié.

La chapelle, entièrement tendue de noir, faisait mieux ressortir l'éclat du catafalque tout étincelant de lumières. On n'avait rien négligé pour rendre la pompe funèbre digne de celui qui en était l'objet.

La veille, il y avait eu *communion générale* de la Communauté et du Noviciat pour le regretté défunt.

R. I. F

ANNONCES

QUARANTE-HEURES.

Lundi, 12, Collège Masson

Mercredi, 14, Providence, à Montréal.

Vendredi, 16, Tiers-Ordre de St. François, à Montréal.

On recommande aux prières, les Associés de l'*Union de Prières*, décédés depuis la dernière publication :

Veuve Louis Lavigne; Jos. Goyette; l'épouse de Benjamin Lamontagne; J. Ste. Cadieux; Lélia Valadé, Elizabeth Martin; Narcisse Roy; Marie Dehse; Guillaume Mainville; l'épouse d'Edouard Nuckle; Elizabeth Forbes dite Sœur McMullen, des Sœurs Grises; Marie Aimée Desjardins dite Sœur Sigmond, de la Congrégation Notre-Dame.